

AVIS PUBLIC
AVIS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT
DES TAXES FONCIÈRES

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2021, le conseil municipal a ordonné à la soussignée, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, de vendre les immeubles ci-dessous désignés pour satisfaire au paiement des arrérages de taxes foncières, des droits sur les mutations immobilières dus à la Ville de Sainte-Julie et des taxes scolaires s'il y a lieu, avec intérêts et frais, et qu'en conséquence, ces immeubles seront vendus par encan public, **le 20 mai 2021 à 10 h**.

Selon la situation sanitaire actuelle, l'encan public se tiendra de façon virtuelle. Toute personne désirant y assister doit faire parvenir son adresse courriel à l'adresse suivante : greffe@ville.sainte-julie.qc.ca, et ce, avant le 20 mai 2021 à 8 h. Toutes les personnes qui auront manifesté leur intention de participer à cet encan recevront une invitation à cet effet le 20 mai 2021, par le biais de la plateforme « Zoom ».

Les immeubles seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances s'il y a lieu, sujets à tous les droits acquis de la Ville de Sainte-Julie et à toutes les servitudes actives ou passives pouvant les affecter.

Toutefois, seront exclus de la vente, les immeubles sur lesquels les taxes foncières et les droits sur les mutations immobilières ainsi que les intérêts et frais, auront été payés avant le moment de la vente.

La Ville de Sainte-Julie tient à préciser que ces immeubles peuvent faire l'objet d'un rachat par le propriétaire ou ses représentants légaux, en tout temps durant l'année suivant l'adjudication, et ce, selon les modalités prévues aux articles 531 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

Le prix de l'adjudication de chacun des immeubles soumis à l'encan sera payable immédiatement, selon les modalités de paiement indiquées ci-après. Comme l'encan public se tiendra de façon virtuelle, une brève pause d'environ 20 minutes sera allouée, suite à l'adjudication d'un immeuble, pour permettre au plus haut enchérisseur de se rendre à l'hôtel de ville de Sainte-Julie, située au 1580, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie, afin d'acquitter le prix de vente. Si le prix de vente n'est pas acquitté dans ce délai, l'immeuble concerné sera immédiatement remis à l'enchère.

Les personnes qui seront inscrites pour assister à l'encan public et qui souhaiteraient enchérir sur des immeubles pourront également, si elles le désirent, prendre rendez-vous pour venir déposer au Service de finances de la Ville de Sainte-Julie un mandat poste, traite ou mandat bancaire ou chèque visé fait à l'ordre de la Ville de Sainte-Julie, et ce, en prévision d'une adjudication en leur faveur lors de l'encan. La prise de rendez-vous devra se faire avant le 18 mai à 15 h, en écrivant à l'adresse suivante nbelanger@ville.sainte-julie.qc.ca.

Les lots ci-après décrits font partie du cadastre du Québec dans la Circonscription foncière de Verchères dans les limites de la Ville de Sainte-Julie.

Matricule	Propriétaire(s)	Adresse de l'immeuble visé	No(s) lot(s)
1755-31-3559-0-000-0000	ENFOUISSEMENTS SANITAIRES DE L'EST INC.	569, rue Charlebois	5881578
1847-78-1417-0-116-0000	PIERRE DAIGNEAULT	116 - 73, boulevard des Hauts-Bois	5545201 5544706
1748-09-1654-0-000-0000	SHARON BREAU	420, rue Jacques-Rousseau	5430318
1946-19-6647-0-000-0000	SAMUEL FORTIN	27, rue du Vert-Bois	5543874
1948-31-2690-0-000-0000	SYLVIE BASTIEN	17 A, rue du Grand-Coteau	5544011

Conditions pour enchérir :

Personne physique : (pièce d'identité)

- Nom;
- Date et lieu de naissance;
- Adresse résidentielle complète et postale, s'il y a lieu;
- Mandat ou procuration si elle représente une autre personne physique.

Personne morale :

- Nom;
- Forme juridique et loi constitutive;
- Adresse complète et postale du siège social, s'il y a lieu;

ET

Pour le représentant d'une personne morale : (pièce d'identité)

- Nom;
- Qualité du représentant (mandataire);
- Copie de la pièce justificative l'autorisant à agir (p. ex : résolution, mandat, procuration ou autre).

Mode de paiement :

Paiement complet dès l'adjudication :

- Argent comptant;
- Mandat poste, traite ou mandat bancaire ou chèque visé fait à l'ordre de la Ville de Sainte-Julie.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 20 avril 2021.

La greffière adjointe,

(s) Marie-Hélène Bourque

Marie-Hélène Bourque, OMA
Avocate